

## Communiqués

Tous les communiqués

## Communiqués par sujet

Communiqués par ministère

Services aux collectivités

Développement économique

Éducation

Énergie, Mines et

Ressources

Environnement

Conseil exécutif

Finances

Direction des services en français

Santé et Affaires sociales

Voirie et Travaux publics

Justice

Commission de la fonction publique

Tourisme et Culture

Direction de la condition féminine

Communiqués par société d'État

Société de développement du Yukon

Société d'énergie du Yukon



Société d'habitation du Yukon

Société des alcools du Yukon

Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon



Communiqués conjoints

Nouvelles du premier ministre

## Communiqués par date

Communiqués 2017

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Nouvelles archivées



## Communiqué

Pour diffusion immédiate numéro 10-014

Le 28 janvier 2010

### Financement accru pour faire avancer le dossier de l'égalité entre les sexes

WHITEHORSE – Le gouvernement du Yukon a accru le financement du Fonds de promotion de l'égalité de la femme, a annoncé aujourd'hui la ministre responsable de la Direction de la condition féminine, M<sup>me</sup> Marian C. Horne.

« Cet apport de fonds traduit le ferme engagement que nous avons pris de promouvoir l'égalité de la femme », a dit M<sup>me</sup> Horne. « Il permettra de stabiliser à long terme l'aide financière fournie aux organismes qui mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins des femmes en leur offrant des possibilités de formation et de perfectionnement des compétences, en développant leur leadership et en faisant la promotion de leurs intérêts, en menant des travaux de recherche et en mettant sur pied des programmes de prévention de la violence. »

Grâce à la hausse du financement accordé au Fonds de promotion de l'égalité de la femme, les organismes de femmes peuvent demander des subventions pour trois ans, qui sont renouvelables, afin de couvrir leurs dépenses de fonctionnement ou d'autres frais liés à leurs projets. Une récente évaluation des programmes de financement de la Direction de la condition féminine a clairement fait ressortir la nécessité de pouvoir compter sur des fonds de fonctionnement à long terme. On peut ainsi affecter de précieuses ressources financières à la mise sur pied de stratégies de longue durée pour accroître l'égalité et la sécurité des femmes, ainsi que le soutien qui leur est offert.

« Le financement à long terme fourni par le Fonds de promotion de l'égalité de la femme nous a permis d'élargir nos programmes au sein de la communauté et de prévoir la prestation de programmes et la tenue d'activités annuelles plutôt que de passer notre temps à chercher des subventions », a dit la directrice des EssentiElles, M<sup>me</sup> Ketsia Houde.

On a aussi doublé le budget du Fonds pour des projets communautaires à l'intention des femmes, et les demandes d'aide financière peuvent dorénavant être présentées n'importe quand durant l'année.

La hausse des fonds consentis à ces deux programmes de financement va dans le même sens que ce qui a été fait en 2009 pour le Fonds de prévention de la violence faite aux femmes autochtones, dont le budget a doublé. Ce Fonds appuie les programmes et activités conçus pour aider les femmes autochtones de toutes les collectivités du Yukon à réduire la violence.

Le Fonds de promotion de l'égalité de la femme, créé en 2007, disposait à l'époque d'un budget de 175 000 \$. Celui-ci est maintenant de 300 000 \$ par année et a été renouvelé pour la période de 2010 à 2013. Les premiers organismes à bénéficier de l'appui financier du Fonds sont au nombre de sept.

La date limite pour présenter une demande d'aide financière au Fonds de promotion de l'égalité de la femme est le 22 février. On trouvera sur le site <http://www.womensdirectorate.gov.yk.ca/> de plus amples renseignements sur le Fonds, ainsi que les lignes directrices et les formulaires de demande nécessaires.

-30-

Un document d'information est fourni en annexe.

Renseignements :

Roxanne Vallevand  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7949  
[roxanne.vallevand@gov.yk.ca](mailto:roxanne.vallevand@gov.yk.ca)

Shauna Curtin  
Directrice intérimaire, Direction de la  
condition féminine  
867-667-5182  
[shauna.curtin@gov.yk.ca](mailto:shauna.curtin@gov.yk.ca)

Complément d'information : Premiers organismes à bénéficier de l'aide du Fonds de promotion de l'égalité de la femme.

- **Liard Aboriginal Women's Society**

1re année : 34 000 \$	2e année : 35 000 \$	3e année : 35 000 \$
-----------------------	----------------------	----------------------

Sensibiliser davantage la population et susciter le débat sur les principales préoccupations des femmes concernant les questions de gouvernance, et amener les femmes kaska à prendre une décision éclairée et concertée en ce qui a trait à une éventuelle constitution nationale du peuple kaska.

- **Whitehorse Aboriginal Women's Circle (WAWC)**

1re année : 34 000 \$	2e année : 35 000 \$	3e année : 35 000 \$
-----------------------	----------------------	----------------------

Aménager un bureau pour l'organisme; embaucher une directrice générale chargée de renforcer les capacités en vue de l'établissement d'un centre des femmes autochtones au Yukon; élaborer et mettre sur pied des programmes et des services adaptés sur le plan culturel; assurer la prestation de programmes et de services aux clientes, et faire la promotion de leurs intérêts.

- **Les EssentiElles**

1re année : 25 250 \$	2e année : 35 000 \$	3e année : 35 000 \$
-----------------------	----------------------	----------------------

Mettre sur pied des campagnes de sensibilisation en français ayant pour thèmes différentes questions touchant l'égalité des Yukonaises :

- la violence sexuelle, verbale et physique envers les jeunes filles, les femmes adultes et les femmes âgées;
- la parité économique (à travail égal, salaire égal);
- les droits des femmes.

- **Yukon Women in Trades and Technology**

1re année : 31 550 \$	2e année : 35 000 \$	3e année : 35 000 \$
-----------------------	----------------------	----------------------

Rehausser l'ensemble des compétences des Yukonaises en augmentant leur autonomie et en éveillant leur intérêt pour les métiers; améliorer l'ensemble des compétences des femmes de métier du Yukon; constituer une équipe élargie d'instructeurs de sexe féminin au Yukon.

- **Victoria Faulkner Women's Centre**

1re année : 10 100 \$	2e année : 13 500 \$	3e année : 13 000 \$
-----------------------	----------------------	----------------------

Rendre le centre plus accessible; y accroître le nombre d'activités contribuant à développer les forces; sensibiliser la population aux facteurs nuisant au bien-être des femmes; encourager un plus grand nombre de Yukonaises à devenir des leaders; faire en sorte que la valeur intrinsèque des femmes soit davantage reconnue.

- **Conseil yukonnais de la condition de la femme**

1re année : 20 000 \$	2e année : 20 000 \$	3e année : 20 000 \$
-----------------------	----------------------	----------------------

Poursuivre le travail amorcé dans le cadre du projet Northern Women and Homelessness en assurant le suivi des recommandations contenues dans le rapport *A Little Kindness Would Go a Long Way* et en faisant la promotion des résultats de la recherche en vue d'influer de façon positive sur les options qui s'offrent aux Yukonaises en matière de logement.

- **Commission des droits de la personne du Yukon**

1re année : 20 000 \$	2e année : 0 \$	3e année : 0 \$
-----------------------	-----------------	-----------------

Faire des recherches et sonder l'opinion des jeunes filles et des femmes du Yukon quant aux lacunes à combler sur le plan législatif pour assurer une meilleure protection de leurs droits; cerner les facteurs qui freinent leur recours aux services de la Commission.

1re année : 174 900 \$  
2e année : 173 500 \$  
3e année : 173 500 \$

Total 521 400 \$

Information supplémentaire :

La Direction de la condition féminine administre trois fonds :

- Le Fonds de promotion de l'égalité de la femme, dont le budget est passé de 175 000 \$ à

300 000 \$ par année. De plus, une somme additionnelle pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ par année peut être désormais affectée à des projets.

- Le Fonds de prévention de la violence faite aux femmes autochtones, qui consacre 200 000 \$ par année à des programmes et activités conçus et élaborés pour les femmes autochtones dans leur collectivité. La subvention maximale pouvant être accordée est maintenant de 25 000 \$ pour les projets d'un an et de 50 000 \$ pour les projets de deux ans.
- Le Fonds pour des projets communautaires à l'intention des femmes), dont le budget a doublé pour s'établir à 10 000 \$ par année. On peut présenter une demande d'aide financière à ce fonds n'importe quand durant l'année pour des projets ne dépassant pas 1 000 \$.

-30-

<%img\_newsarticle%>